

Services d'urgence

La municipalité a avisé tous les services d'urgence de la région (incendie, ambulance, police) de la tenue des travaux et des détours à emprunter.

S'il survenait une urgence chez vous, n'hésitez pas à composer le 911, les services d'urgence pourront se déplacer et intervenir.

Concernant le CLSC ou la pharmacie de Fortierville, un accès en tout temps sera disponible pour accéder à ces bâtiments.

Des questions?

Si vous avez des questions sur le déroulement des travaux, n'hésitez surtout pas à téléphoner au bureau municipal au (819) 287-5922. Il est aussi possible de joindre M. Luc Laquerre, inspecteur municipal, sur son cellulaire au (819) 692-7297.

Sur le site des travaux, il vous sera aussi possible de vous adresser au surveillant de chantier pour vos questions. Il sera très important de cibler la personne avec un **dossard portant la mention GROUPE SMI au dos** et de vous adresser à cette personne uniquement. **Le surveillant de chantier pour les travaux sera Matthew Poulin.** Les autres travailleurs ne sont pas au courant de tous les détails et vous les retarderez dans leur travail si vous allez les questionner.

Sachez que nul ne pourra accéder à l'intérieur du périmètre des travaux sans tous les équipements de sécurité nécessaires. La firme Sintra sera très sévère sur ce point.

Il est possible que les travaux ne puissent pas être complétés entièrement en 2017. Si c'est le cas, ils seront terminés en début d'été 2018. Nous vous tiendrons informés à ce sujet.

La municipalité de Fortierville vous remercie pour votre précieuse collaboration dans ce dossier et est sincèrement désolée pour les incon vénients qui seront causés par les travaux.

sintra

INC.

Julie Marineau, chargée de projet



SNC • LAVALIN

Claude Poitras, ingénieur
Concepteur des plans et devis



Nicolas Rousseau, ingénieur
Matthew Poulin, surveillance des travaux
(819) 375-4401



Municipalité de Fortierville

198, rue de la Fabrique
Fortierville (Québec) G0S 1J0

Téléphone : (819) 287-5922
Courriel : municipalite@fortierville.com
Cellulaire inspecteur : (819) 692-7297



Travaux rue Principale

Phase 2



Travaux rue Principale

Les travaux de réfection de la rue Principale phase 2 se dérouleront du 14 août jusqu'à la fin de l'année 2017. Ils se termineront possiblement en 2018, si l'accord du gouvernement est obtenu. **Ils débiteront à l'extrémité ouest du village et se termineront à la piste cyclable.**

Les travaux seront effectués par la firme **Sintra**.

Les travaux suivants seront effectués :

- Excavation de la rue Principale sur toute la largeur.
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et des entrées d'eau des citoyens, et remplacement des conduites d'égouts et de pluvial.
- Reconstruction de la route (sable, gravier, asphalte), des trottoirs (5 pieds de largeur) et de la chaîne de rue en béton.

Horaire des travaux :

Les travaux se dérouleront du lundi au vendredi de 7h00 a.m. à 16h30. Il n'est pas exclus que l'équipe travaille parfois les samedis.

Remise en état des lieux :

Il est possible que votre propriété soit abîmée lors des travaux (cour, pelouse...).

Soyez rassurés, la compagnie a filmé tous les terrains avant le début des travaux afin de remettre le tout en état suite aux travaux.

Une fois les travaux terminés devant votre propriété, de la tourbe sera installée. Nous vous demandons de l'arroser régulièrement afin de l'aider à reprendre plus vite. Plus vous vous impliquerez dans ce processus, plus votre propriété reprendra son apparence initiale rapidement.

Approvisionnement en eau potable

Pendant les travaux, tous les citoyens touchés pourront continuer à être approvisionnés en eau potable. Un système d'alimentation temporaire sera installé sur les terrains des citoyens. L'eau distribuée sera chlorée pour en assurer la qualité. Des tests bactériologiques seront pris régulièrement. Il est possible que vous remarquiez une diminution de la pression et du débit par moment.

Nous vous prions de prendre les précautions nécessaires aux alentours des tuyaux temporaires (bleu = eau potable et jaune = égouts) pour ne pas les abîmer lors de vos travaux (circulation, tonte de la pelouse, etc.)

Nous vous demandons, avant le début des travaux, de vérifier le bon fonctionnement de votre robinet extérieur ainsi que de votre valve à eau à l'intérieur de votre résidence. Ces équipements doivent fonctionner adéquatement pour permettre l'alimentation temporaire en eau potable de votre résidence. Si vous ne possédez pas de robinet extérieur, veuillez en aviser la municipalité le plus rapidement possible.

De plus, pour les gens qui seront alimentés par le réseau temporaire en fin de saison, il sera important de laisser couler l'eau légèrement dans un robinet de votre résidence afin d'éviter le gel des tuyaux. La firme Sintra vous avisera en conséquence le temps venu lors du début de la période de gel.

Le réseau temporaire qui sera installé permettra un débit d'eau suffisant pour la protection contre les incendies. Vous n'avez donc pas à vous inquiéter à ce sujet.

Collecte des ordures

Pendant la période des travaux, nous vous invitons à mettre votre bac de déchets ou de récupération (selon le calendrier des collectes) en bordure de la route, comme à l'habitude.

Si toutefois le camion ne pouvait se rendre à votre domicile, la compagnie Sintra se chargera d'apporter votre bac afin qu'il soit vidé. Le bac sera remplacé sur votre propriété ensuite.

Afin d'éviter toute problématique, nous vous demandons d'identifier votre bac avec votre adresse à l'intérieur du couvert.

Circulation

Pendant les travaux, la rue Principale sera complètement fermée à la circulation par section de 200 mètres approximativement. Un détour est prévu par l'avenue du Foyer et la route de la Beurrierie. Nous demandons aux gens, pendant la période des travaux, de ne pas se stationner le long de la rue du Foyer pour faciliter la circulation. Il faut comprendre qu'à tous les jours, une section de la rue Principale sera excavée, donc il sera impossible d'y circuler. Chaque résident perdra son entrée de cour pour 2 ou 3 jours environ. Nous vous invitons à prendre des ententes avec vos voisins pour le stationnement de vos véhicules.

Transport scolaire

Comme les travaux débiteront vers la mi-août et se prolongeront jusqu'en décembre 2017, certaines précautions devront être prises concernant le déplacement des enfants pour le transport scolaire.

Des ententes seront prises avec le transporteur ainsi que la Commission scolaire La Riveraine et vous serez informés des mesures à prendre pour que vos enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité.